

RCS : AGEN Code greffe : 4701

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de AGEN atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2000 B 50145 Numéro SIREN : 433 900 024 Nom ou dénomination : A.T.J.
--

Ce dépôt a été enregistré le 31/07/2020 sous le numéro de dépôt 3635

1

BILAN - ACTIF

Désignation de l'entreprise : ATJ Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 1 2

Adresse de l'entreprise 2 RUE DU PONT DE GARONNE 47400 TONNEINS Durée de l'exercice précédent * 1 2

Numéro SIRET* 4 3 3 9 0 0 0 2 4 0 0 0 4 6 Néant ☐ *

				Exercice N clos le,	
				3	1
				2	0
				1	9
				Net	
				3	
				3	
				1	
				2	
				0	
				1	
				9	
				Net	
				3	
Capital souscrit non appelé (I)		AA			
ACTIF IMMOBILISÉ*	Frais d'établissement *	AB		AC	
	Frais de développement *	CX		CQ	
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	5 357	AG	2 381
	Fonds commercial (1)	AH		AI	
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK	
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM	
	Terrains	AN		AO	
	Constructions	AP	8 997	AQ	1 440
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	1 972	AS	1 972
	Autres immobilisations corporelles	AT	32 101	AU	19 475
Immobilisations en cours	AV		AW		
Avances et acomptes	AX		AY		
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT	
	Autres participations	CU	4 205 729	CV	2 611 183
	Créances rattachées à des participations	BB		BC	
	Autres titres immobilisés	BD		BE	
	Prêts	BF		BG	
	Autres immobilisations financières *	BH	2 110	BI	2 110
TOTAL (II)		BJ	4 256 266	BK	2 636 450
ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements	BL		BM	
	En cours de production de biens	BN		BO	
	En cours de production de services	BP		BP	
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS	
	Marchandises	BT	361 058	BU	361 058
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW	
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	75 668	BY	75 668
	Autres créances (3)	BZ	2 764 007	CA	1 386 254
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC	
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres:	CD		CE	
Disponibilités	CF	24 125	CG	24 125	
Charges constatées d'avance (3) *	CH	841	CI	841	
TOTAL (III)		CJ	3 225 699	CK	1 386 254
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	7 481 964	IA	4 022 704
					3 459 260

Renvois : (1) Dont droit au bail : (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété : * Immobilisations : Stocks : Créances :

Désignation de l'entreprise		ATJ	Néant ☐	*
			Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 3 040 000)	DA	3 040 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	304 000	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3) * (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH	(1 939 324)	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	399 324	
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	1 804 001	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	90 000	
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR	90 000	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	524	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	888 462	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	299 343	
	Dettes fiscales et sociales	DY	376 623	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	307	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
TOTAL (IV)	EC	1 565 259		
	Ecart de conversion passif*	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	3 459 260	
RENVOLS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB		
	(2) Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC	
		Écart de réévaluation libre	ID	
		Réserve de réévaluation (1976)	IE	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	1 563 259	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	524		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

3

COMPTE DE RÉSULTAT DE L' EXERCICE (En liste)

Désignation de l'entreprise : ATJ						Néant ☐ *		
		Exercice N				Total		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	9 328	FB		FC	9 328	
	biens *	FD		FE		FF		
	Production vendue services*	FG	467 600	FH		FI	467 600	
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	476 928	FK		FL	476 928	
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	32 532	
	Autres produits (1) (11)					FQ	8	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	509 468
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	365 457	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	(361 058)	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	310 438	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	6 051	
	Salaires et traitements*					FY	231 005	
	Charges sociales (10)					FZ	75 161	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	- dotations aux amortissements*					GA	9 786
		Sur immobilisations	- dotations aux provisions				GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	
	Autres charges (12)					GE	2	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	636 842
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	(127 374)	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	8	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	204 225	
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)						GP	204 233
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ	5 602	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR		
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)						GU	5 602
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	198 631	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	71 257	

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise <u>ATJ</u>		Néant ☐ *		
		Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	770 474	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	770 474	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	113 478	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	113 478	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	656 997	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	328 929	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	1 484 175	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	1 084 850	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	399 324	
RENVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont produits de locations immobilières	HY		
	(3) Dont produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG		
	(3) Dont - Crédit - bail mobilier *	HP		
	(3) Dont - Crédit - bail immobilier	HQ		
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	12 978	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK		
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
	(6ter) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
	(9) Dont transferts de charges	A1	32 532	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2		
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles facultatives A6 obligatoires A9			
	(13) Dont cotisations facultatives Madelin A7			
	(13) Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8			
	(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N	
	Produit cession titres SCI ARQUES		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Abandon créance c/c ARQUES			750 000	
Remb A tort cotisation GAN			20 000	
Régul Charges interet DAT		12 978	474	
VNC Cession titres ARQUES		100 500		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N		
Régul Charges interet DAT		Charges antérieures	Produits antérieurs	
		12 978		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Cadre A										Désignation de l'entreprise : ATJ		Néant ☐ *	
IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations							
				1		Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste					
						2		3					
INCORP.	Frais d'établissement et de développement			TOTAL I		CZ		D8		D9			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles			TOTAL II		KD	5 357	KE		KF			
CORPORELLES	Terrains					KG		KH		KI			
	Constructions	Sur sol propre	[Dont Composants L9]			KJ		KK		KL			
		Sur sol d'autrui	[Dont Composants M1]			KM	8 997	KN		KO			
		Installations générales, agencements* et aménagements des constructions		[Dont Composants M2]			KP		KQ		KR		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		[Dont Composants M3]			KS	1 972	KT		KU			
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV		KW		KX			
		Matériel de transport *				KY	21 155	KZ		LA			
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	6 265	LC		LD	4 681		
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG			
	Immobilisations corporelles en cours					LH		LI		LJ			
	Avances et acomptes					LK		LL		LM			
	TOTAL III					LN	38 389	LO		LP	4 681		
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T		
		Autres participations					8U	4 156 232	8V		8W	149 997	
		Autres titres immobilisés					IP		IR		IS		
Prêts et autres immobilisations financières					IT	2 102	IU		IV	8			
TOTAL IV					LQ	4 158 334	LR		LS	150 004			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					ØG	4 202 080	ØH		ØJ	154 685			

Cadre B				IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence				
				par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice				
				1		2		3		4				
INCORP.	Frais d'établissement et de développement			TOTAL I		IN		CØ		DØ		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles			TOTAL II		IO		LV		LW	5 357	IX		
CORPORELLES	Terrains					IP		LX		LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre				IQ		MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui				IR		MD		ME	8 997	MF		
		Inst. gales, agencés et am. des constructions				IS		MG		MH		MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels					IT		MJ		MK	1 972	ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés, aménagements divers				IU		MM		MN		MO		
		Matériel de transport				IV		MP		MQ	21 155	MR		
		Matériel de bureau et informatique, mobilier				IW		MS		MT	10 946	MU		
		Emballages récupérables et divers*				IX		MV		MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours					MY		MZ		NA		NB		
	Avances et acomptes					NC		ND		NE		NF		
	TOTAL III					IY		NG		NH	43 070	NI		
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					IZ		ØU		M7		ØW	
		Autres participations					IØ		ØX	100 500	ØY	4 205 729	ØZ	
		Autres titres immobilisés					I1		2B		2C		2D	
Prêts et autres immobilisations financières					I2		2E		2F	2 110	2G			
TOTAL IV					I3		NJ	100 500	NK	4 207 839	2H			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					I4		ØK	100 500	ØL	4 256 266	ØM			

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Exercice N clos le 3 1 1 2 2 0 1 9

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise: ATJ

Néant ☐ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col.1 - col.2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

- 1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE
- 2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE -
- 3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

Désignation de l'entreprise <u>ATJ</u>										Néant ☐ *					
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *													
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice						
Frais d'établissement et de développement TOTAL I			CY		EL		EM		EN						
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II			PE	595	PF	1 786	PG		PH	2 381					
Terrains			PI		PJ		PK		PL						
Constructions	Sur sol propre		PM		PN		PO		PQ						
	Sur sol d'autrui		PR	1 080	PS	360	PT		PU	1 440					
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions		PV		PW		PX		PY						
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ	1 753	QA	219	QB		QC	1 972					
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers		QD		QE		QF		QG						
	Matériel de transport		QH	8 294	QI	5 653	QJ		QK	13 947					
	Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL	3 759	QM	1 769	QN		QO	5 528					
	Emballages récupérables et divers		QP		QR		QS		QT						
TOTAL III			QU	14 886	QV	8 000	QW		QX	22 886					
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)			ØN	15 481	ØP	9 786	ØQ		ØR	25 267					
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES													
Immobilisations amortissables		DOTATIONS				REPRISES				Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice					
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel								
Frais établissements TOTAL I		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Autres immob. incorporelles TOTAL II		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL III		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV		NL						NM						NO	
Total général (I + II + III + IV)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW				Total général non ventilé (NS + NT + NU)	NY			Total général non ventilé (NW - NY)	NZ				
CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *													
		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice							
Frais d'émission d'emprunt à évaluer						Z9		Z8							
Primes de remboursement des obligations						SP		SR							

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice N° 2032

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations*	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	- incorporelles	6A	6B	6C	6D
	- corporelles	6E	6F	6G	6H
	sur - titres mis en équivalence	Ø2	Ø3	Ø4	Ø5
	- titres de participation	9U	9V	9W	9X
	- autres immobilisations financières (1)*	Ø6	Ø7	Ø8	Ø9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UF		
	- financières	UG	UH		
	- exceptionnelles	UJ	UK		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-I-5e du C.G.I.					10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

[illegible]

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN
Détail du poste "Autres provisions réglementées"

Désignation de l'entreprise ATJ[illegible]

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN
Détail du poste "Provisions pour impôts"

Désignation de l'entreprise ATJ

[illegible]

[illegible]

[illegible]

Désignation de l'entreprise : ATJ				Néant ☐ *							
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN					
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US					
	Autres immobilisations financières	UT	2 110	UV		UW	2 110				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA									
	Autres créances clients	UX	75 668		75 668						
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO	ZI									
	Personnel et comptes rattachés	UY									
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ									
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM								
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	64 888		64 888					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP								
	Groupe et associés (2)	VC	2 699 119		2 699 119						
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR									
	Charges constatées d'avance	VS	841		841						
TOTAUX			VT	2 842 625	VU	2 840 515	VV	2 110			
RENOIS	(1)	Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice	VD							
			- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE							
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF								
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG									
	à plus d'1 an à l'origine	VH	524		524						
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	2 000				2 000				
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	299 343		299 343						
Personnel et comptes rattachés		8C	14 740		14 740						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	27 895		27 895						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	328 929		328 929						
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	2 511		2 511						
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	2 549		2 549						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	886 462		886 462						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	307		307						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie*		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX			VY	1 565 259	VZ	1 563 259		2 000			
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL	886 462			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

Désignation de l'entreprise : ATJ				Formulaire déposé au titre de l'IR		ET	Néant ☐ *		Exercice N, clos le : 31/12/2019			
I. RÉINTÉGRATIONS								BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE				
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés								WA	399 324		
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art.39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		WE			WB			
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG	1 980		XE	1 980		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		RA	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB						
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf 2067-BIS)		XX			XW	4 464		
	Amendes et pénalités		WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)*		XZ						
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *								XY			
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)								I7	328 929		
	Quote-part		Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	637 002		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7	K7	637 002	
	RÉGIMES D'IMPOSITION PARTICULIERS ET IMPOSITIONS DIFFÉRÉES	Moins-values nettes		- imposées aux taux de 15% ou de 19% (12,8% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)						I8		
à long terme		- imposées aux taux de 0 %						ZN				
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*				- Plus-values nettes à court terme				WN				
				- Plus-values soumises au régime des fusions				WO				
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)										XR		
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art.39-1-3e et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW	WQ				
		Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)		SX	Quote-part de 12% des plus-values à taux zéro		M8					
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										Y1		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage										Y3		
								TOTAL I	WR	1 371 699		
II. DÉDUCTIONS										PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *										WT	4 463	
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)										WU		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12,8% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)						WV			
			- imposées au taux de 0 %						WH	165 739		
			- imposées au taux de 19 %						WP			
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures						WW			
			- imputées sur les déficits antérieurs						XB			
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %								I6			
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*								WZ			
	Régime des sociétés mères et des filiales* Produit net des actions et parts d'intérêts :		Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation				2A	XA				
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 233 B du CGI)								ZX			
	Mesures d'incitation	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer*.										ZY
Majoration d'amortissement*										XD		
Abattement sur le bénéfice des sociétés*		Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficulté 44 septies)	K9	Entreprises nouvelles 44 septies		L2	Jeunes entreprises innovantes (art.44 octies A)		L5	XF		
		Pôle de compétitivité non CICE (art. 44 undecies)	L6	Société investissements immobiliers octies (art. 208C)		K3	Zone de restructuration de la défense (44 dodécies)		PA			
		ZFU-TE (art.44 octies et octies A)	OV	Bassin d'emploi à dynamiser (art.44 dodécies)		IF	Zone franche d'activité nouvelle génération (art. 44 quinquies)		XC			
		Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)	PP	Zone de revitalisation rurale (44 quinquies)		PC	Zone de développement prioritaire (art. 44 septies)		PB			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)										XS		
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)		X9	Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite		YH			XG		
		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)		YA	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)		YC					
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)		YB	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)		YD						
	Créance dégagée par le report en arrière de déficit				ZI							
Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										Y2		

III. RÉSULTAT FISCAL			TOTAL II	XH	170 202
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :	bénéfice (I moins II)	XI	1 201 497	XI	
	déficit (II moins I)				
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *		ZL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *				XL	76 063
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)		XN	1 125 434	XO	

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 NOT-SD

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

Détail du poste "Réintégrations diverses"

N° 2058-A-SD

Désignation de l'entreprise ATJ

[illegible]

N° 2058-A-SD

[illegible]

Désignation de l'entreprise <u>ATJ</u>		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	76 063	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5	76 063	
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6		
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)	YJ		
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK		
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I. 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	19 111	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	
Reprises sur l'exercice			
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I. 1e bis Al. 2 du CGI *	ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *			
	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *			
Provision c/c NJD	9D	4 464	9E
	9F		9G
	9H		9J
Charges à payer			
	9K		9L
	9M		9N
	9P		9R
	9S		9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)	YN	4 464	YO
à reporter au tableau 2058-A :		↓ ligne W1	↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Désignation de l'entreprise <u>ATJ</u>										Néant ☐ *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	(1 760 713)	AFFECTATIONS	Affectations - Réserves légales	ZB					
					- Autres réserves	ZD					
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	(178 611)		Dividendes	ZE					
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions	ZF					
	TOTAL I	ØF	(1 939 324)		Report à nouveau	ZG	(1 939 324)				
					(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)	TOTAL II	ZH	(1 939 324)			
RENSEIGNEMENTS DIVERS								Exercice N :			
ENGAGEMENTS	— Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail) J7					YQ					
	— Engagements de crédit-bail immobilier					YR					
	— Effets portés à l'escompte et non échus					YS					
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	— Sous-traitance					YT					
	— Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois) J8				146 864	XQ	146 864				
	— Personnel extérieur à l'entreprise					YU	1 440				
	— Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)					SS	28 539				
	— Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages					YV					
	— Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles) ES					ST	133 595				
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052					ZJ	310 438				
	IMPÔTS ET TAXES	— Taxe professionnelle*, CFE, CVAE					YW	1 946			
		— Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers) ZS					9Z	4 105			
		Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052					YX	6 051			
T.V.A.	— Montant de la T.V.A. collectée					YY	73 157				
	— Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations					YZ	40 174				
DIVERS	— Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de l'année N)*					ØB	232 543				
	— Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition*					ØS					
	— Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *					ZK	0,00 %				
	— Numéro de centre de gestion agréé* XP		— Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann. III au CGI) Si oui cocher 1 sinon 0			ZR					
	— Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice					RG					
	— Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI					RH					
	RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe. JA		Plus-values à 15% JK		Plus-values à 0% JL					
		Plus-values à 19% JM		Imputations JC							
Groupe : résultat d'ensemble. JD		Plus-values à 15% JN		Plus-values à 0% JO							
		Plus-values à 19% JP		Imputations JF							
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale JH 0		N° SIRET de la société mère du groupe JJ									

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe)

Désignation de l'entreprise : ATJ						Néant ☐ *		
A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE								
Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle		
①		②	③	④	⑤	⑥		
I - Immobilisations *	1	titres sci	100 500			100 500		
	2							
	3							
	4							
	5							
	6							
	7							
	8							
	9							
	10							
	11							
	12							
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES				Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *				
Prix de vente		Montant global de la plus value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19% (1)	
⑦		⑧	⑨	⑩	19%	15 % ou 12,8 %		
I - Immobilisations *	1	750 000	649 500	649 500				
	2							
	3							
	4							
	5							
	6							
	7							
	8							
	9							
	10							
	11							
	12							
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés		+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés		+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale		+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée		+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					165 739	
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*						
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑪		649 500				165 739	
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑫		(A)	(B) (Ventilation par taux)			(C)	
CADRE C : autres plus-values taxable à 19% ⑬								

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

Détail du poste "II-Autres éléments - Divers"

N° 2059-A-SD

Désignation de l'entreprise ATJ

[illegible]

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : ATJ

Néant ☐ *

① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,8 % ② .	
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ① .	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ① .	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①		Moins-values à 12,8 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ③	Solde des moins-values à 12,8 % ④
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine ①		Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑥	Solde des moins-values à reporter col. ⑦ = ② + ③ + ④ - ⑤ - ⑥ ⑦
		À 19 %, 16,5% (1) ou à 15 % ②	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies -0 du CGI) ③	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies -0 bis du CGI) ④	À 15 % Ou À 16,5 % (1) ⑤		
Moins-values nettes	N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1						
	N-2						
	N-3						
	N-4						
	N-5						
	N-6						
	N-7						
	N-8						
	N-9						
	N-10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

15

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES A LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

N° 2059-D-SD 2020

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : <u>ATJ</u>		Néant ☐ *				
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
- donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
- ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5^e, 6^e, 7^e alinéas de l'art. 39-1-5^e du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

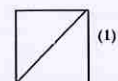
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : ATJ		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01012019		et clos le : 31122019	
		Durée en nombre de mois 1 2	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel : *	YP	8	
dont apprentis	YF		
dont handicapés	YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	476 936	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT		
TOTAL 1	OX	476 936	
II - Autre produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	8	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues	OF		
Variation positive des stocks	OD	361 058	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	32 532	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
TOTAL 2	OM	393 598	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats	ON	384 461	
Variation négative des stocks	OQ		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	144 570	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ		
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	2	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OY		
TOTAL 3	OJ	529 033	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	341 500
V - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)	SA	341 500	
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE, cocher la case	EV		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX		
Effectifs au sens de la CVAE *	EY		
Chiffre d'affaires du groupe économique	HX		
Période de référence	GY	du	GZ
Date de cessation	HR		

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 1 9

N° SIRET 4 3 3 9 0 0 0 2 4 0 0 0 4 6

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

ATJ

ADRESSE (voie)

2 RUE DU PONT DE GARONNE

CODE POSTAL

47400

VILLE

Tonneins

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique DUCLOS Prénom(s) DANIEL

Nom marital % de détention 5 Nb de parts ou actions 15800

Naissance : Date 10091962 N° Département 47 Commune TONNEINS Pays FR

Adresse : N° Voie PEYRIES

Code Postal 47350 Commune SAINT BARTHELEMY AGENAIS Pays FR

Titre (2) M Nom patronymique DUCLOS Prénom(s) ARNAUD

Nom marital % de détention 25 Nb de parts ou actions 75000

Naissance : Date 21031989 N° Département 47 Commune TONNEINS Pays FR

Adresse : N° 1 Voie RUE GABRIEL PERI

Code Postal 47400 Commune TONNEINS Pays FR

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Désignation de l'entreprise ATJ

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M		Nom patronymique DUCLOS		Prénom(s) TIMOTHE	
Nom marital		% de détention 25		Nb de parts ou actions 75000	
Naissance :	Date 17121990	N° Département 47	Commune TONNEINS	Pays FR	
Adresse :	N°	Voie PEYRIES SUD			
	Code Postal 47350	Commune SAINT BARTHELEMY AGENAIS	Pays FR		
Titre (2) M		Nom patronymique DUCLOS		Prénom(s) JONATHAN	
Nom marital		% de détention 25		Nb de parts ou actions 75000	
Naissance :	Date 13051995	N° Département 47	Commune MARMANDE	Pays FR	
Adresse :	N° 14	Voie COURS ABBE LANUSSE			
	Code Postal 47400	Commune TONNEINS	Pays FR		
Titre (2) MME		Nom patronymique BOC		Prénom(s) FRANCOISE	
Nom marital		% de détention 20		Nb de parts ou actions 63200	
Naissance :	Date 19061963	N° Département 47	Commune TONNEINS	Pays FR	
Adresse :	N°	Voie LD SAURY RTE DE SAINTE MARTHE			
	Code Postal 47400	Commune VARES	Pays FR		
Titre (2)		Nom patronymique		Prénom(s)	
Nom marital		% de détention		Nb de parts ou actions	
Naissance :	Date	N° Département	Commune	Pays	
Adresse :	N°	Voie			
	Code Postal	Commune	Pays		
Titre (2)		Nom patronymique		Prénom(s)	
Nom marital		% de détention		Nb de parts ou actions	
Naissance :	Date	N° Département	Commune	Pays	
Adresse :	N°	Voie			
	Code Postal	Commune	Pays		
Titre (2)		Nom patronymique		Prénom(s)	
Nom marital		% de détention		Nb de parts ou actions	
Naissance :	Date	N° Département	Commune	Pays	
Adresse :	N°	Voie			
	Code Postal	Commune	Pays		
Titre (2)		Nom patronymique		Prénom(s)	
Nom marital		% de détention		Nb de parts ou actions	
Naissance :	Date	N° Département	Commune	Pays	
Adresse :	N°	Voie			
	Code Postal	Commune	Pays		

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10% du capital)



(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 1 9

N° SIRET 4 3 3 9 0 0 0 2 4 0 0 0 4 6

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE ATJ

ADRESSE (voie) 2 RUE DU PONT DE GARONNE

CODE POSTAL 47400

VILLE TONNEINS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique	SRL	Dénomination	IMMO AD	N° SIREN (si société établie en France)	5 3 4 9 6 1 4 3 8	% de détention	76,92
Adresse :	N° 2	Voie	RUE DU PONT DE GARONNE	Code Postal	47400	Commune	TONNEINS
				Pays	FR		
Forme juridique	SRL	Dénomination	IMMO TD	N° SIREN (si société établie en France)	7 9 7 5 5 4 9 3 8	% de détention	100
Adresse :	N° 2	Voie	RUE DU PONT DE GARONNE	Code Postal	47400	Commune	TONNEINS
				Pays	FR		
Forme juridique	SRL	Dénomination	NJD	N° SIREN (si société établie en France)	8 1 4 1 5 2 0 3 9	% de détention	10
Adresse :	N° 2	Voie	RUE DU PONT DE GARONNE	Code Postal	47400	Commune	TONNEINS
				Pays	FR		
Forme juridique	SAS	Dénomination	HIGH RENT	N° SIREN (si société établie en France)	5 1 3 5 8 5 7 9 4	% de détention	88,64
Adresse :	N° 15	Voie	RUE D'Anjou	Code Postal	95310	Commune	ST OUEN L AUMONE
				Pays	FR		
Forme juridique	SAS	Dénomination	ATN	N° SIREN (si société établie en France)	4 2 9 8 0 7 5 9 7	% de détention	67,18
Adresse :	N°	Voie	ZI GUILLAUME MON AMY RUE ANDRE THEVET	Code Postal	47400	Commune	FAUILLET
				Pays	FR		
Forme juridique	SCI	Dénomination	PESSSELSSIS	N° SIREN (si société établie en France)	3 0 8 1 4 7 5 0 3	% de détention	99,99
Adresse :	N° 2	Voie	RUE DU PONT DE GARONNE	Code Postal	47400	Commune	TONNEINS
				Pays	FR		
Forme juridique	SRL	Dénomination	IMMO JD	N° SIREN (si société établie en France)	8 1 2 1 2 2 9 0 1	% de détention	75
Adresse :	N° 2	Voie	RUE DU PONT DE GARONNE	Code Postal	47400	Commune	TONNEINS
				Pays	FR		
Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie		Code Postal		Commune	
				Pays			

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012019	et clos le	31122019	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	X
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :		Adresse du siège social :	
ATJ 2 RUE DU PONT DE GARONNE 47400 TONNEINS France		2 RUE DU PONT DE GARONNE 47400 TONNEINS	
SIRET 43390002400046			
Adresse du principal établissement :		Ancienne adresse en cas de changement :	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

SIRET :

B ACTIVITE

Activités exercées	Administration d'entreprises	Si vous avez changé d'activité, cochez la case	☐
--------------------	------------------------------	--	--------------------------

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION

(cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3 % ou à 31%	625 434	Bénéfice imposable à 28 %	461 880	Bénéfice imposable à 15 %	38 120	Déficit	
Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%								
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%		PV exonérées (art. 238 quindecies)			
	Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%	165 739				

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprise nouvelle, art. 44 sexies ☐	Jeunes entreprises innovantes ☐	Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur ☐	Pôle de compétitivité ☐
Entreprise nouvelle, art. 44 septies ☐	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies ☐	Autres dispositifs ☐	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies ☐
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies ☐	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies ☐		
Société d'investissement immobilier cotée ☐	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux de 15%	

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts.	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet État, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %	
--	--

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC

1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre	☐
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :	
3- Si vous êtes l'entreprise désignée pour le dépôt de la déclaration n°2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre :	☐
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom et le numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI	Si oui, indication du logiciel utilisé	
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :	Nom et adresse du conseil :		
CABINET ORCOM FOULAYRONNE			
Tél :	Tél :		
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné :	Identité du déclarant :		
CGA ☐ Viseur conventionné ☐ N° d'agrément CGA	Date : 03062020	Lieu :	
	Qualité :		
	Nom du signataire :		

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2065-SD

N° 2065 bis-SD
(2020)

Si déposé néant, cochez la case : ☐

H REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES							
Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	<i>a</i>	payées par un établissement chargé du service des titres	<i>b</i>			
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)					<i>c</i>		
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					<i>d</i>		
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)					<i>e</i>		
					<i>f</i>		
					<i>g</i>		
					<i>h</i>		
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)					<i>i</i>		
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					<i>j</i>		
Montant des revenus répartis (5)					<i>Total (a à h)</i>		

I REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) : - SARL - tous les associés ; - SCA - associés gérants ; - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités ; - SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants.	1	Pour les SARL Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	2	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société. Année au cours de laquelle le versement a été effectué	3	Montant des sommes versées : à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6 Indemnités forfaitaires Rembour-sements Indemnités forfaitaires Rembour-sements			
						5	6	7	8

J DIVERS	
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)	
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)	

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION			
REMUNERATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)		MVLТ restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLТ imputée sur les PVLТ de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		MVLТ réalisée au cours de l'exercice	
		MVLТ restant à reporter	

**DÉCLARATION COMPLÉMENTAIRE DES
SOCIÉTÉS DE MOYENS QUI ONT OPTÉ POUR L'IMPOSITION
D'APRÈS LEUR BÉNÉFICE RÉEL ET GROUPEMENTS ASSIMILÉS**

*Sociétés et groupements ayant pour objet de permettre à leurs membres
l'utilisation commune de moyens nécessaires à l'exercice de leur profession.*

EXERCICE OUVERT LE 01012019

ET CLOS LE 31122019

DÉSIGNATION DE LA SOCIÉTÉ (dénomination et forme)

ATTENTION : toutes les entreprises ont désormais l'obligation de déposer leur déclaration de résultats et les annexes par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du code général des impôts. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr.

Adresse de la direction

Ancienne adresse en cas de changement

SAS ATJ

2 RUE DU PONT DE GARONNE

47400 TONNEINS

La présente déclaration complémentaire, souscrite en un seul exemplaire, doit être jointe à la déclaration de résultat des sociétés et groupements soumis aux dispositions de l'article 261 B du code général des impôts qui exonère de la T.V.A., sous certaines conditions, les remboursements exacts de frais effectués par les membres de ces sociétés en contrepartie de services qui leur sont rendus et qui concourent directement et exclusivement à la réalisation de leurs opérations professionnelles exonérées de T.V.A. ou placées hors du champ d'application de cette taxe.

Elle ne dispense pas les personnes morales effectuant des opérations taxables de souscrire au service des impôts des entreprises les déclarations de chiffre d'affaires habituelles.

Les dépenses à répartir sont les dépenses communes effectuées par la société en vue de mettre à la disposition de ses membres les moyens nécessaires à l'exercice de leur profession. Elles ne comprennent pas les dépenses particulières des associés telles que les cotisations personnelles, les frais de déplacements... Il convient d'isoler et de distinguer (en les soulignant d'un trait) les dépenses communes dont le remboursement est exonéré de T.V.A., à savoir : les dépenses correspondant uniquement à des prestations de services qui concourent directement et exclusivement à la réalisation d'opérations professionnelles exonérées de T.V.A. ou placées hors du champ d'application de cette taxe.

La répartition des dépenses communes entre les associés doit se faire en imputant à chacun le coût exact des achats, fournitures ou services le concernant et en répartissant de la même manière les amortissements régulièrement comptabilisés.

Des précisions concernant les différentes colonnes sont données ci-après :

- colonne 1 : nombre de parts détenues par associé dans la société.
- colonne 3 : fournitures et produits achetés pour le compte des associés, dépenses de chauffage, eau, gaz, électricité, fournitures de bureau, ainsi que les dépenses d'acquisition de petits matériels et outillages et matériels et mobiliers de bureau et logiciel d'une valeur unitaire inférieure à 500 euros hors taxes.
- colonne 8 : primes d'assurances, frais de documentation, frais de personnel intérimaire, honoraires et commissions, frais postaux et frais de télécommunications, services bancaires et autres charges externes,
- colonne 9 : impôts professionnels établis au nom de la société (taxe foncière sur les propriétés bâties, taxe sur les salaires, droits d'enregistrement et de timbre),
- colonne 10 : rémunérations du personnel, y compris les charges sociales salariales,
- colonne 13 : intérêts de prêts contractés pour les besoins de l'entreprise,
- colonne 15 : le total global de cette colonne doit correspondre au total des dépenses réparties entre les associés et remboursées par eux, que ce remboursement soit réalisé par versement direct ou inscription à un compte courant.

Arrondis fiscaux : Ne pas porter de centimes, l'arrondissement s'effectue à l'unité la plus proche, les fractions d'euro inférieures à 0,50 sont négligées, celles supérieures ou égales à 0,50 sont comptées pour 1.

Les dispositions des articles 39 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, garantissent les droits des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel.

A , le 03062020

Signature,

Nom et qualité du signataire

ATJ SAS

Société par Actions Simplifiée

Capital de 3.040.000 €

Siège Social : 2 rue du Pont de Garonne

47400 TONNEINS

RCS Agen 433 900 024

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Du 10 Juillet 2020

L'an deux mille vingt,
Le 10 Juillet 2020
A 16h00,

Les associés de la Société par actions simplifiée « ATJ » au capital de 3.040.000 € divisé en 304.000 actions ordinaires de 10 € de nominal chacune, se sont réunis au siège social, sur convocation du Président.

Monsieur Daniel DUCLOS préside la réunion en sa qualité de Président,

Monsieur Christophe FANEAU est désigné comme secrétaire.

Monsieur Claude AVIANO, représentant le CABINET AVIANO ET ASSOCIES, Commissaire aux comptes, régulièrement convoqué, est absent et excusé.

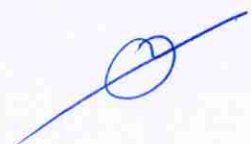
La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents ou représentés possèdent 304.000 actions sur les 304.000 actions ayant le droit de vote.

Il est rappelé que, conformément à l'article 10 des statuts, en cas de démembrement de la propriété des actions, les associés détenant l'usufruit représentent valablement les associés détenant la nue-propriété.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale, réunissant plus des deux tiers des actions ayant le droit de vote, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du Commissaire aux comptes sur l'exercice,
- Lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce en vue de leur approbation,
- Examen par les associés et approbation des comptes et du bilan de la Société, et quitus de la direction pour l'exercice écoulé,
- Affectation du résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2019,
- Reconstitution des capitaux propres,
- Approbation des conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce,



- Information sur les distributions de dividendes antérieures,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose ensuite sur le bureau de l'assemblée :

- La copie de la lettre de convocation adressée à chaque associé,
- La copie de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,
- La feuille de présence,
- L'inventaire et les comptes annuels comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe de la société pour l'exercice clos le 31 décembre 2019,
- Le rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos,
- Le rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées,
- Le texte des résolutions proposées aux associés,

Le Président rappelle ensuite que les comptes sociaux et les rapports du commissaire aux comptes sur les comptes et sur les conventions réglementées, ainsi que le texte des résolutions proposées à l'assemblée, ont été envoyés aux associés quinze jours avant la date de tenue de la présente assemblée, et que pendant ce même délai l'inventaire de la Société a été tenu à leur disposition au siège social de la Société.

Le Président présente ensuite aux associés les comptes qu'il a établi à la clôture de l'exercice, conformément aux dispositions statutaires et fait lecture des différents rapports.

La discussion s'engage entre les associés, et personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION Approbation des comptes et quitus à la direction

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019 tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, l'Assemblée donne au Président quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, l'Assemblée Générale prend acte que les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2019 ne comportent pas de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39-4 dudit Code.

Après en avoir délibéré, cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés.

DEUXIEME RESOLUTION Affectation du résultat
--

L'Assemblée Générale décide d'affecter le résultat de l'exercice s'élevant à 399.324,39 Euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice

399.324,39 Euros

En totalité sur le compte « Report à nouveau »
qui s'élèverait ainsi à – 1.539.999,50 Euros

399.324,39 Euros

Après en avoir délibéré, cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés.

TROISIEME RESOLUTION
Reconstitution des Capitaux Propres

L'Assemblée Générale constate que du fait de l'affectation du résultat bénéficiaire au compte Report à Nouveau, votée à la résolution précédente, les capitaux propres de la société sont reconstitués à un niveau supérieur à la moitié du capital social.

Après en avoir délibéré, cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés.

QUATRIEME RESOLUTION
Conventions de l'article L.227-10

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce, approuve successivement chacune des conventions qui y sont mentionnées.

Après en avoir délibéré, cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés.

CINQUIEME RESOLUTION
Distribution de dividendes

Pour se conformer aux dispositions de l'article 243 Bis du Code général des impôts, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividendes n'est intervenue au cours des trois derniers exercices.

Après en avoir délibéré, cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés.

SIXIEME RESOLUTION
Pouvoirs

En conséquence de ce qui précède, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités de dépôt, d'enregistrement, de publicité et autres qu'il appartiendra.

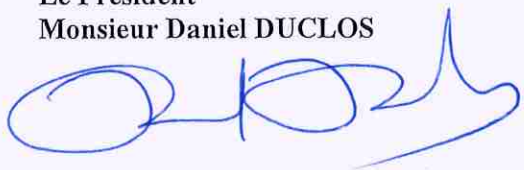
Après en avoir délibéré, cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés.



Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par
l'ensemble des associés ou leur représentant.

Le Président

Monsieur Daniel DUCLOS



Le Secrétaire

Monsieur Christophe FANEAU



SAS ATJ

**Société par Actions Simplifiée au capital de 3 040 000€
Siège social : 2 rue du Pont de Garonne 47400 TONNEINS
RCS AGEN 433 900 024**

***Rapport du Commissaire aux comptes sur les Comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2019***

SAS Cabinet AVIANO et ASSOCIES

**Société de Commissaires aux Comptes
Membres de la Compagnie Régionale
d'AGEN**

**Société d'Expertise Comptable
Inscrite au Tableau de l'Ordre de la
Région de BORDEAUX**

**1 rue Félix Aunac
47000 AGEN**

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

Aux Associés,

OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la SAS ATJ relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

OBSERVATIONS

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « Evénements principaux de l'exercice » de l'annexe des comptes annuels, relative à :

- La cession de l'intégralité des parts détenues dans la SCI d'Arques ;
- L'acquisition d'Obligations Convertibles en Actions de la société High Rent et leur conversion en actions ordinaires.

**SOCIÉTÉ D'EXPERTISE COMPTABLE INSCRITE AU TABLEAU DE L'ORDRE DE BORDEAUX
SOCIÉTÉ DE COMMISSAIRES AUX COMPTES MEMBRE DE LA COMPAGNIE RÉGIONALE D'AGEN**

1, rue Félix Aunac - 47000 AGEN - ☎ : 05 53 66 94 94 - 📧 : 05 53 66 66 07 - info@cabinet-aviano.fr
SAS au capital de 100 000 € - SIRET 379 583 651 00037 - TVA FR65379583651 - 379 583 651 RCS AGEN - APE 6920Z

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Nous avons contrôlé la valorisation des titres de participation au bilan de votre société. Nous nous sommes assurés que ces titres sont correctement valorisés et que les éventuelles provisions pour dépréciations comptabilisées sont justifiées et suffisantes. Également, nous avons contrôlé la réciprocité des soldes des comptes des sociétés ayant un lien de participation avec votre société, et nous avons vérifié que les éventuelles provisions pour dépréciation de ces créances sont bien évaluées et comptabilisées. Les conclusions de ces analyses sont satisfaisantes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS TRANSMIS AUX ASSOCIES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires. Nous vous précisons que dans le cadre de la possibilité d'exemption d'établissement d'un rapport de gestion offerte aux petites entreprises telles que décrites à l'article L.232-1 du code de commerce, le Président de la société n'a pas établi de rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Agen, le 29 juin 2020

Pour la SAS Cabinet Aviano & Associés



Sébastien BONNEFONT
Commissaire aux Comptes

COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2019



SAS ATJ

Comptes Annuels

31 décembre 2019

SAS ATJ
2 Rue du Pont de Garonne
47400 TONNEINS

1 Bilan

BILAN ACTIF		Brut	Amortis- sements et provisions	Net (N) 31/12/2019	Net (N-1) 31/12/2018
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles				
	Concession et droits similaires	5 357	2 381	2 976	4 762
	Total	5 357	2 381	2 976	4 762
	Immobilisations corporelles				
	Construction et agencement	8 997	1 440	7 558	7 917
	Instal. techniques, mat. et outillages industriels	1 972	1 972	-	219
	Autres immobilisations corporelles	32 101	19 475	12 626	15 367
	Immobilisation en cours				
	Total	43 070	22 886	20 184	23 503
	Immobilisations financières				
	Autres titres immobilisés	4 205 729	2 611 183	1 594 546	1 379 311
	Prêt au Personnel			-	0
	Dépôts et cautionnements versés	509		509	501
	Parts sociales	1 601		1 601	1 601
	Total	4 207 839	2 611 183	1 596 656	1 381 413
Total actif immobilisé		4 256 266	2 636 450	1 619 816	1 409 678
ACTIF CIRCULANT	Stock				
	Stock de marchandises	361 058		361 058	
	Créances				
	Créances clients et comptes rattachés	75 668		75 668	7 420
	Autres créances (montant net)	2 764 007	1 386 254	1 377 752	798 812
	Total	3 200 733	1 386 254	1 814 479	806 233
	Disponibilités et divers				
	Disponibilités	24 125		24 125	405 097
	Charges constatées d'avance	841		841	841
	Total	24 966	-	24 966	405 937
Total actif circulant		3 225 699	1 386 254	1 839 444	1 212 170
TOTAL GENERALE		7 481 964	4 022 704	3 459 260	2 621 848

BILAN PASSIF		Net (N) 31/12/2019	Net (N-1) 31/12/2018
CAPITAUX PROPRES	Situation nette		
	Capital	3 040 000	3 040 000
	Réserve légale	304 000	304 000
	Autres réserves		
	Report à nouveau	(1 939 324)	(1 760 713)
	Résultat de l'exercice	399 324	(178 611)
	Total	1 804 001	1 404 676
Total capitaux propres		1 804 001	1 404 676
Provision pour risques/filiale		90 000	88 862
Provisions pour risques et charges		90 000	88 862
DETTES	Dettes financière		
	Emprunts et dettes auprès établ. Crédit	524	312
	Emprunts et dettes financières divers	888 462	1 060 662
	Total	888 985	1 060 975
	Dettes diverses		
	Fournisseurs et comptes rattachés	299 343	21 433
	Dettes fiscales et sociales	376 623	45 594
	Autres dettes	307	307
	Total	676 274	67 335
	Total dettes	1 565 259	1 128 310
TOTAL GENERALE		3 459 260	2 621 848

2 Compte de résultat

COMPTE DE RESULTAT (1 ^{ère} partie)		France	Export	Net (N) 31/12/2019	Net (N-1) 31/12/2018
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de Marchandises	9 328		9 328	
	Production vendue de services	467 600		467 600	512 640
	Chiffre d'affaires net	476 928	0	476 928	512 640
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges			32 532	11 560
	Autres produits			8	2
Total produits d'exploitation				509 468	524 203
CHARGES D'EXPLOITATION	Charges externes				
	Achats de marchandises			365 457	3 600
	Variation de stock de marchandises			(361 058)	
	Autres achats et charges externes			310 438	125 478
	Total			314 836	129 077
	Impôts, taxes et versements assimilés			6 051	7 155
	Charges de personnel				
	Salaires et traitements			231 005	254 927
	Charges sociales			75 161	79 199
	Total			306 166	334 126
	Dotations d'exploitation				
	Dotations aux amortissements sur immobilisations			9 786	6 964
	Dotations aux provisions sur immobilisations				
	Dotations aux provisions sur actif circulant				
	Dotations aux provisions pour risques et charges				
	Total			9 786	6 964
	Autres charges d'exploitation			2	9
Total charges d'exploitation				636 842	477 332
RESULTAT D'EXPLOITATION				(127 374)	46 871

COMPTE DE RESULTAT (2 ^{ème} partie)		Net (N) 31/12/2019	Net (N-1) 31/12/2018
RESULTAT D'EXPLOITATION		(127 374)	46 871
RESULTAT FINANCIER	Produits financiers		
	Produits financiers de participation		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	8	1
	Autres intérêts et produits assimilés		11 034
	Reprises sur provisions et transferts de charges	204 225	1 000
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total	204 233	12 035
	Charges financières		
	Dotations financières aux amortissements et provisions	5 602	248 305
	Intérêts et charges assimilées		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total	5 602	248 305
RESULTAT FINANCIER		198 631	(236 270)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		71 257	(189 399)
RESULTAT EXCEPTIONNEL	Produits exceptionnels		
	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		390
	Produits exceptionnels sur opérations de capital	770 474	11 400
	Reprises sur provisions et transferts de charges		
	Total	770 474	11 790
	Charges exceptionnelles		
	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	12 978	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital	100 500	1 002
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
	Total	113 478	1 002
RESULTAT EXCEPTIONNEL		656 997	10 788
Impôts sur les bénéfices		328 929	
BENEFICE OU PERTE		399 324	(178 611)

3 Faits majeurs de l'exercice

3.1 Evénements principaux de l'exercice

En Juillet 2019, il a été décidé de céder les 100% des parts de la Sci d'Arques détenues par ATJ à la société CTLM. Le prix de cession a été négocié à 750 000€ pour les 750 parts.

En décembre 2019, ATJ a fait l'acquisition de 10 980 OCA de la société HIGH RENT auprès de la société EV, pour un montant global de 149 996,60 €. ATJ a converti ces OCA en actions ordinaires selon la parité de conversion suivante : 1 OCA pour 1 action ordinaire.

3.2 Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions de la législation et aux pratiques admises en France, notamment dans le respect du règlement ANC n° 2014-03 et des différents règlements ANC postérieurs le modifiant.

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les éléments inscrits en comptabilité ont été évalués selon la méthode du coût historique.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles et corporelles

Valorisation

Elles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises et escomptes de règlements obtenus. Les composants sont éventuellement identifiés conformément au règlement n° 2004-06 du CRC.

Amortissements

Les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis sur la base de leur durée réelle d'utilisation prévue par l'entreprise.

Dépréciation

En application du règlement CRC 2002-10, la société pratique des tests de dépréciation en cas d'indice de perte de valeur. Lorsque la valeur actuelle est inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation complémentaire est comptabilisée.

Participation, créances rattachées et autres titres immobilisés**Valorisation**

La valeur brute est constituée par le coût d'achat. Les frais d'acquisition ont été constatés en charge sur option

Dépréciation

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stock de marchandises

Valorisation au dernier prix d'achats.

4 Informations relatives au bilan

4.1 Bilan actif

4.1.1 Liste des filiales et participations

Société (en euros)	Capital	Capital détenu	Titres valeurs brutes	Prêts - Avances	CA HT	Dividendes perçus Obser- vations
	Capitaux Propres		Titres valeurs nettes	Cautions	Résultat	
SCI DE PESSELSSIS	1 000 167	99,99%	1 268 811	200 000	869 330	
	5 963 645		1 268 811	830 905	624 795	
SARL IMMO AD	13 000	76,92%	10 000	423 804	65 736	
	479 433		10 000	49 116	86 678	
SARL IMMO TD	10 000	100,00%	10 000	496 360	24 300	
	(256 111)		0	0	(9 671)	
ATN	57 900	67,18%	1 818 176	912 368	11 935 573	
	(6 376 797)		0	90 000	(5 004 097)	
SARL NJD	10 000	10,00%	1 000	84 523	33 933	
	(91 487)		0	0	(44 640)	
SARL JD	10 000	75,00%	7 500	582 063	24 909	
	(276 454)		0	676 602	(60 353)	
SAS HIGH RENT	536 800	88,64%	1 079 997	0	1 582 275	
	356 214		305 491	500 000	267 806	
TOTAUX			4 295 984	2 699 119		
			1 684 802			

Les informations pour la société ATN relèvent du dernier exercice clos au 31/12/17. En 2018 la société a été mise en liquidation.

4.1.2 Titres de participation - Mouvements principaux

	Valeur brute en début d'exercice	Souscription	Sortie	Valeur brute à la clôture de l'exercice
SARL IMMO AD	10 000			10 000
SCI D'ARQUES	100 500		100 500	0
SARL IMMO TD	10 000			10 000
ATN SAS	1 818 176			1 818 176
SCI DE PESSELSSIS	1 268 811			1 268 811
SARL NJD	1 000			1 000
SARL IMMO JD	7 500			7 500
SAS HIGH RENT	930 000	149 997		1 079 997
SAS HIGH RENT -Mali technique TUP TKF	10 245			10 245
TOTAUX	4 156 232	149 997	100 500	4 205 729

Au cours de l'année 2019, les mouvements de titres sont les suivants :

- En juillet 2019 : Il est décidé de céder la totalité des parts de la société SCI d'Arques à la société CTELM. ATJ détenait 750 parts pour une valeur de 100 500 € et le prix de cession a été négocié pour 750 000€.
- En décembre 2019, ATJ a fait l'acquisition de 10 980 OCA de la société HIGH RENT auprès de la société EV, pour un montant global de 149 996,60 €. ATJ a converti ces OCA en actions ordinaires selon la parité de conversion suivante : 1 OCA pour 1 action ordinaire.

4.1.3 Provisions pour dépréciation des titres et des créances en compte courant

Les mouvements ayant affecté les provisions pour dépréciation des titres durant l'exercice sont les suivants :

	Provision en début de l'exercice	Dotations	Reprises	Reprise/ cession titres	Provision à la clôture de l'exercice
ATN	1 818 176				1 818 176
IMMO JD	7 500				7 500
IMMO TD	10 000				10 000
HIGH RENT	940 245		165 739		774 506
NJD	1 000				1 000
TOTAUX	2 776 921	0	0	0	2 611 182

Pour la société « ATN », en cours de liquidation, la quote-part de situation nette détenue étant négative :

- les titres sont provisionnés en totalité ;
- le compte courant d'un montant brut de 912 368 € est provisionné pour la totalité.

Pour la société « IMMO TD », la quote-part de situation nette détenue étant négative :

- les titres sont provisionnés en totalité ;
- le compte courant d'un montant brut de 496 360 € est provisionné pour 256 625 € à hauteur de la situation nette négative.

Pour la société « IMMO JD », la quote-part de situation nette détenue étant négative :

- les titres sont provisionnés en totalité ;
- le compte courant d'un montant brut de 582 063 € est provisionné pour 207 340 €, à hauteur de la situation nette négative.

Pour la société « HIGH RENT », la quote-part de situation nette détenue s'étant améliorée

- les titres étaient provisionnés en totalité, au 31/12/19 une reprise de 165 739 € a été réalisée.
- Au 31/12/19 le compte courant est nul.

Pour la société « NJD », la quote-part de situation nette détenue étant négative :

- les titres sont provisionnés en totalité ;
- le compte courant d'un montant brut de 85 523 € est provisionné pour 9 922 €, à hauteur de la situation nette négative revenant à ATJ.

4.1.4 Postes du bilan relatifs aux entreprises liées

Nature	Montant concernant les entreprises
	Filiales
ACTIF	
Titres de Participation	4 194 484
Titres de Participation (mali technique HR)	10 245
Provision pour dépréciation participations	(2 610 183)
Comptes courants débiteurs (1)	2 614 596
Provision pour comptes courants	(1 376 333)
Créances clients	11 671
PASSIF	
Provisions pour risque filiale	90 000
Dettes fournisseurs	
Comptes courants créditeurs (1)	
RESULTAT	
Charges financières	
Produits financiers	

(1) Les comptes courants sont rémunérés au taux Euribor 1 mois, en décembre le taux étant négatif il n'y a pas eu de rémunération.

Sont considérées comme sociétés liées, Immo AD, Immo TD, SCI de Pesselssis, ATN, JD et HIGH RENT

Concernant la provision pour risque de 90 000 € : La société ATJ s'est portée garant pour sa filiale ATN concernant un prêt souscrit au crédit Coopératif. Suite à la liquidation de ATN, la garantie restant due par ATJ est de 90 000 €. (Somme négocié selon un accord amiable avec le Crédit Coopératif).

4.1.5 Autres créances

	Total	moins 1 an	entre 1 an et moins de 5 ans	plus de 5 ans
Avances, acomptes versés IS		0		
Etat impôt sur les sociétés		0		
Taxe sur la valeur ajoutée	64 888	64 888		
Etat - Prod.à recevoir		0		
Groupes et associés	2 699 119	2 699 119		
Provisions comptes courants	(1 386 254)	(1 386 254)		
Total autres créances	1 377 752	1 377 752	0	0

4.2 Bilan passif

4.2.1 Capital social

	Nombre d'actions	Valeur nominale	Montant total
Position début de l'exercice	304 000	10 €	3 040 000 €
Variations de l'exercice			
Position fin de l'exercice	304 000	10 €	3 040 000 €

4.2.2 Variation des capitaux propres

	Valeur au début de l'exercice	Affectation du résultat n-1	Résultat de l'exercice n	Valeur à la fin de l'exercice
Capital	3 040 000	-	-	3 040 000
Réserve légale	304 000			304 000
Autres réserves	-			-
Report à nouveau	(1 760 713)	(178 611)		(1 939 324)
Résultat	(178 611)	178 611	399 323	399 323
TOTAUX	1 404 676	-	399 323	1 804 000

4.2.3 Engagement pris en matière de retraite

En raison du faible nombre de salariés, les engagements de retraite ou autres avantages postérieurs à l'emploi vis à vis du personnel en activité sont non significatifs.

4.2.4 Dettes

Ventilation des dettes par échéance :

Etat des dettes	Total	à 1 an au plus	entre 1 et 5 ans	à plus de 5 ans
Etat des dettes auprès étab.crédits	524	524		
Groupes et associés	888 462	888 462		
Fournisseurs et comptes rattachés	299 343	299 343		
Personnel	14 740	14 740		
Charges sociales	28 463	28 463		
Impôts sur les bénéfices	328 929	328 929		
Taxe sur la valeur ajoutée	2 511	2 511		
Etat et autres charges à payer	1 980	1 980		
Autres dettes	307	307		
Total dettes	1 565 259	1 565 259	0	0

5 Informations relatives au compte de résultat

5.1 Ventilation et évolution du Chiffre d'affaires

	2019	2018	Variations 2019
Ventes de marchandises	9 328 €		
Prestations de service	467 600 €	512 640 €	-8,79%
Totaux	476 928 €	512 640 €	-6,97%

Le chiffre d'affaires correspond principalement à la facturation de prestations de services par ATJ aux filiales dont elle assure l'animation. De plus il a été conclu un nouvel accord commercial avec un partenaire chinois, pour la mise en place d'un réseau de distribution de machines en France.

5.2 Honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires correspondent à la mission de contrôle des comptes pour un montant de 4 700 €.

	Honoraires
AVIANO	4 790 €
TOTAL	4 790 €

5.3 Effectifs

- Effectif moyen : 6.69 (cadres et non cadre)
- Effectif de clôture : 2 cadres, 1 mandataire et 10 non cadres

5.4 Résultat financier

Les principaux éléments composant le résultat financier de 198 631 € sont :

	2019	2018
Revenus des créances immobilisées	8	1
Revenus des autres créances - Intérêts courus DAT		11034
Reprise des provisions sur titres IMMO AG		1000
Reprise des provisions sur C/C IMMOAG		
Reprise des provisions sur C/C IMMO JD	38487	
Reprise Provisions sur titres de participations HIGH RENT	165739	
Provisions pour risque et charges (caution CCOOP ATN)	(1 138)	(88 862)
Provisions sur titres de participations IMMO TD		
Provisions sur titres de participations NJD		
Provisions sur titres de participations HIGH RENT		(47 866)
Provisions sur Compte Courant IMMO AG		(25 813)
Provisions sur Compte Courant IMMO TD		(58 776)
Provisions sur Compte Courant ATN		
Provisions sur Compte Courant IMMO JD		(24 871)
Provisions sur Compte Courant NJD	(4 464)	(2 117)
Montant du résultat financier	198 631	(236 270)

5.5 Résultat exceptionnel

Les principaux éléments composant le résultat exceptionnel de 656 997 € sont :

	2019	2018	Variation 2019/2018
Produits Exceptionnels			
- Produits exceptionnels sur opérations de gestion		390	-100,0%
- Produits exceptionnels sur opérations en capital	770 474	11 400	6658,5%
- Reprises sur provisions et transfert de charges			
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS	770 474	11 790	6434,83%
Charges Exceptionnelles			
- Charges exceptionnelles sur opération de gestion	12 978		
- Charges exceptionnelles sur opération en capital	100 500	1 002	9929,9%
- Dotations except.aux amort.er prov.			
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES	113 478	1 002	11225,11%
Résultat exceptionnel	656 997	10 788	5989,92%

6 Engagements

6.1 Engagements donnés

La société ATJ s'est portée caution solidaire pour sa filiale SCI de Pesselssis pour couvrir tous les loyers et accessoires à hauteur de 830 905 € pendant toute la durée des crédits baux immobiliers souscrits chez Norbail, Banque Courtois et BECM.

La société ATJ s'est également portée garant pour sa filiale ATN à hauteur de 90 000 € concernant un prêt souscrit au crédit Coopératif, pour sa filiale IMMO AD pour 49 116 € pour un prêt souscrit à la BNP et pour IMMO JD à hauteur de 676 602 € pour des prêts souscrits à la banque Crédit Agricole.

Dans le cadre de l'opération de financement de la société HIGH RENT via l'émission d'obligations ordinaires, ATJ société mère de HIGH RENT a accepté de consentir au bénéficiaire OCTRA TER un nantissement de compte titres financiers ouvert au nom de ATJ dans les livres de la société HIGH RENT d'un montant de 500 000€.

			2019	2018
Cautions	SCI DE PESSELSSIS	Norbail	185 293 €	249 609 €
		Banque Courtois	352 551 €	411 441 €
		BECM (bazus)	293 061 €	353 163 €
		Sous total	830 905 €	1 014 213 €
	ATN	Crédit Coopératif	90 000 €	88 862 €
	IMMO JD	CA	632 353 €	662 843 €
		CA	44 248 €	46 223 €
		Sous total	676 602 €	709 065 €
	IMMO AD	BNP	49 116 €	58 059 €
Caution solidaire et indivise	SCI ARQUES	CM-CIC LEASE		484 036 €
Nantissement compte titres	HIGH RENT	OCTRA TER	500 000 €	500 000 €
		Total	2 146 622 €	2 854 236 €

6.2 Engagements reçus

Néant

7 Evénements postérieurs à la date de clôture

Aucun fait postérieur à la clôture et susceptible d'avoir une incidence significative sur le patrimoine, la situation financière et le résultat opérationnel de la société ATJ n'a été relevé. A la connaissance de la société, il n'existe pas de litige, arbitrage ou fait exceptionnel postérieur à la clôture susceptible d'avoir une incidence significative sur la situation financière, le résultat, l'activité de la société ATJ.

L'émergence et l'expansion du coronavirus début 2020 ont affecté les activités économiques et commerciales en France. Cependant cet événement n'a pas d'incidence sur le bilan et le compte de résultat à la date de clôture du 31/12/2019 et n'implique aucune remise en cause de la continuité d'exploitation.